

IMPORTATIONS DE FRUITS TROPICAUX DANS LA C.E.E.

R.M. CADILLAT*

Une meilleure connaissance des fruits tropicaux due, sans aucun doute, au développement du tourisme en Afrique et aux Antilles, d'une part, à une meilleure présentation (emballage, calibrage) une meilleure qualité et un approvisionnement plus régulier (développement du fret aérien) d'autre part, a entraîné, au cours de ces six dernières années, la mise en marché d'une gamme plus importante de ces fruits.

L'ananas, déjà connu des consommateurs européens, n'est plus considéré comme un fruit de luxe. L'avocat, a maintenant sa place sur tous les marchés. Enfin, la mangue commence à trouver acquéreurs dans les capitales européennes.

Dans les neuf pays membres de la CEE, les importations brutes de ces fruits, non compris les réexportations entre États membres, mais bananes incluses, sont passées entre 1970 et 1975 de 1.834.329 tonnes à 2.011.126 tonnes, soit une augmentation de 9,6 p. cent. De leur côté, les agrumes, avec 3.351.716 tonnes en 1975, n'ont vu accroître leurs importations que de 1,4 p. cent. Encore faut-il signaler que, pour les oranges seules, il y a eu une régression de 7 p. cent.

Si l'on tient compte des réexportations entre les neuf États membres de la CEE, les importations de fruits tropicaux n'ont été que de 1.814.611 tonnes en 1970 et de 1.962.740 tonnes en 1975, ce qui fait une augmentation réelle, en provenance des pays producteurs, de plus 8,1 p. cent seulement. Pour les agrumes, avec les mêmes bases de calculs, on note une régression totale de 2,6 p. cent.

BANANES.

Elles représentent en 1975 avec 1.916.771 tonnes, 93 p. cent des importations réelles de fruits tropicaux contre 96,6 p. cent il y a six ans, soit une augmentation de 5,5 p. cent par rapport à 1970. D'après les importations de 1975, l'Européen de la CEE a consommé 7,425 kg de bananes en moyenne, mais en examinant les chiffres par pays, la consommation serait la suivante :

pour l'Allemand	8,861 kg
l'Anglais	5,507
le Belge	8,890
le Danois	6,570
le Français	9,070
l'Italien	5,449
le Néerlandais	8,146

L'Amérique centrale a fourni 621.686 tonnes soit 33,2 p. cent de l'importation directe, le principal fournisseur étant le Costa Rica, suivi de Panama.

L'Amérique du sud avec 566.524 tonnes représente 30,2 p. cent des importations, le premier fournisseur de cette zone de production, comme également de la CEE, est l'Équateur avec 363.392 tonnes soit 19,4 p. cent du marché total.

La zone des Antilles fournit 440.158 tonnes, soit 23,5 p. cent des importations. La France est le premier fournisseur (départements d'Outre-Mer : Guadeloupe et Martinique) avec 14,9 p. cent de l'approvisionnement de la CEE.

L'Afrique avec 236.195 tonnes, dont 52,5 p. cent provient de la Côte d'Ivoire, ne prend que 12,6 p. cent du marché.

Il est intéressant de noter que les pays membres de la Convention de Lomé ne fournissent que 304.940 tonnes.

ANANAS.

Les importations nettes ont presque doublé, passant de 34.879 tonnes à 68.186 tonnes en 1975 (plus 95,6 p. cent). Mais ils ne représentent que 3,4 p. cent des importations des fruits tropicaux, 1,3 p. cent si l'on inclut les agrumes.

En 1970, la part de l'ananas n'était que de 1,9 p. cent. Le Continent africain fournit 97 p. cent des ananas importés par les neuf de la CEE. Les pays membres de la Convention de Lomé ont approvisionné en 1975 la CEE à 91,7 p. cent avec 62.549 tonnes.

Il est à noter que la République de Côte d'Ivoire est le premier fournisseur avec 57.383 tonnes, près du triple du

* IRFA - 6, rue du Général Clergerie - 75116 PARIS.

tonnage de 1970, ce pays prend 84 p. cent du marché, suivi par la République Unie du Cameroun avec 3.411 tonnes soit 5 p. cent, l'Afrique du sud 2.695 tonnes (près du tiers de ce que ce pays fournissait en 1970 : 6.679 tonnes), le Kenya avec 1.755 tonnes (674 tonnes en 1970) ne vient qu'au cinquième rang des fournisseurs de l'Europe précédé par le Honduras avec 2.037 tonnes, pays qui ne livrait pas le marché européen en 1970.

Un fournisseur important en 1970 : la Martinique avec 15,7 p. cent des importations à l'époque, n'a livré que 214 tonnes en 1975.

Le principal importateur est la France avec 34.788 tonnes brut et 33.362 tonnes net compte tenu des réexportations. Ses importations ont plus que doublé en six ans (15.666 tonnes en 1970). Le second importateur est l'Allemagne fédérale avec 13.129 tonnes net, plus du double de 1970 (6.401 tonnes). Viennent ensuite : l'Angleterre avec 5.184 tonnes en régression de 30 p. cent sur 1970 ; les Pays-Bas 2.675 tonnes contre 1.692 tonnes en 1970, l'Italie importe 9.116 tonnes, quatre fois plus que ses importations de 1970. Sur la vingtaine de pays fournisseurs, cinq principaux pays prennent 98,6 p. cent du marché.

Si les tonnages montrent ce qu'ont été les importations, la consommation par tête d'habitant est, semble-t-il, plus significative.

En 1975 le Français consomme 630 g d'ananas (308 g en 1970) plus que l'Américain qui en a consommé 408 g, dernier chiffre officiel de l'USDA pour 1973, plus forte consommation depuis 1960. L'Allemand a consommé 212 g, l'Anglais 92 g, le Hollandais 188 g, le Belge 410 g, le Danois 97 g et l'Italien 163 g.

Mais l'augmentation la plus spectaculaire est celle des autres fruits tropicaux (avocats, mangues, litchis, goyaves, entre autres. Leur importation nette est passée de 7.281 tonnes en 1970 à 23.437 tonnes, soit 221,8 p. cent d'augmentation ; mais en 1975 leur part n'était que de 11 p. cent du tonnage des fruits tropicaux, 0,4 p. cent en 1970.

AVOCATS

Les avocats représentent 91 p. cent avec 21.335 tonnes. La comparaison avec 1970 n'est pas aisée : en effet, à l'époque, ce fruit n'était pas repris dans une rubrique spéciale mais inclus avec les autres fruits tropicaux pour deux pays de la CEE, la Belgique et les Pays-Bas, aussi est-ce en estimant selon les provenances que nous évaluons l'importation d'avocats dans la CEE, en 1970 6.449 tonnes, soit 230,8 p. cent d'augmentation.

Pour 1975, l'approvisionnement est dominé par Israël avec 13.807 tonnes contre 2.909 tonnes en 1970 (plus 373,6 p. cent), soit 64,7 p. cent du tonnage, suivi par l'Afrique du sud 5.274 tonnes (2.647 tonnes en 1970) près du double et 24,7 p. cent de la part du marché (41 p. cent en 1970). Viennent ensuite : la Martinique 898 tonnes (plus 66,8 p. cent), 4,2 p. cent du total ; la Côte d'Ivoire 389 tonnes, sept fois plus qu'il y a six ans, 1,8 p. cent du total (0,8 p. cent en 1970), le Cameroun 373 tonnes (126,5 tonnes en 1970), 1,7 p. cent du marché, le Kenya 286,5 ton-

nes (15 tonnes en 1970). Puis apparaissent : le Maroc 71 tonnes, les États-Unis 36 tonnes, le Sri-Lanka 11,3 tonnes, le Brésil 5,5 tonnes.

L'Afrique fournit 6.406 tonnes, soit 30 p. cent, l'Asie 64,7 p. cent, les Antilles 4,2 p. cent. Les deux principaux fournisseurs absorbent à eux seuls 89 p. cent du marché de la CEE.

Les pays membres de l'ACP représentent 5 p. cent des tonnages importés : 1.065 tonnes.

Le principal pays importateur est la France avec 14.441 tonnes, (3.149 tonnes en 1970) soit quatre fois plus. Le Français consomme maintenant autant d'avocats que l'Américain, 273 g contre 272 g en 1973 (dernier chiffre officiel USDA), soit environ un avocat par an, sachant fort bien que ramener une consommation par habitant n'est qu'un élément de comparaison. De nombreux consommateurs n'achètent pas ce fruit, ne le connaissant pas ou pour d'autres raisons. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'Américain a consommé 408 g d'avocats en 1972, sa plus forte consommation depuis 1960. Il est vrai que les États-Unis sont producteurs d'avocats et qu'il y a alternance de tonnage produit, plus fort en général une année sur deux.

Le second importateur est l'Angleterre avec 5.374 tonnes, un peu plus du double de 1970, ce qui fait une consommation de 96 g par habitant ; en comparaison le Belge consomme 51 g (500 tonnes importées), le Danois 43 g (221 tonnes), le Hollandais 37 g (511 tonnes), l'Allemand 21 g (1.297 tonnes).

AUTRES FRUITS

Pour les autres fruits tropicaux, les importations de la CEE ont été de 2.707.500 tonnes en provenance directe des pays producteurs. Ils sont 25 à approvisionner la CEE. Comme pour l'avocat, on ne peut estimer l'évolution par rapport à 1970, elle a été environ deux fois et demie supérieure.

L'Afrique approvisionne la CEE pour 52,9 p. cent, l'Asie pour 22,6 p. cent, l'Amérique du sud pour 14,8 p. cent, les Antilles pour 6,14 p. cent. Les pays membres de la Convention de Lomé, avec 1.402 tonnes, prennent 51,7 p. cent du marché communautaire.

Les principaux fournisseurs sont par ordre d'importance : l'Inde 516 tonnes (19 p. cent du total), le Kenya 513,6 tonnes (18,9 p. cent) qui a presque triplé ses exportations (190 tonnes en 1970), le Vénézuéla avec 332 tonnes a fait une entrée notable puisqu'il a commencé à approvisionner le marché en 1974, le Mali avec 320 tonnes exporte deux fois plus qu'en 1970 (11,8 p. cent), l'Égypte avec 148 tonnes quatre fois plus par rapport à 1970 (5,4 p. cent), la Haute-Volta avec 122 tonnes un peu plus du double qu'il y a six ans (4,4 p. cent). Viennent ensuite : le Sénégal 91 tonnes, les Antilles anglaises principalement Grenade 89,7 tonnes, la République populaire du Congo 68,5 tonnes (58 tonnes en 1970), le Brésil 65,5 tonnes (47 tonnes en 1970), la République de Côte d'Ivoire 63 tonnes près de deux fois et demie plus qu'en 1970, la Jamaïque 61 tonnes

six fois plus, le Burundi qui ne fournissait que 2 tonnes en 1970 se situe maintenant à 53 tonnes, c'est-à-dire plus qu'Israël 52 tonnes (plus 19,8 p. cent), l'Afrique du sud 45,7 tonnes, le Pakistan 34 tonnes, Trinidad 12 tonnes, les autres pays ont des tonnages inférieurs à 10 tonnes.

C'est l'Angleterre le principal importateur de la CEE avec 1.345 tonnes, près de la moitié du marché européen. Ce tonnage est constitué surtout de mangues que nous avons estimé devoir représenter au moins 2.500 tonnes, soit 93 p. cent si ce n'est plus, car seule une rubrique spécifique pour ce fruit existe dans les statistiques françaises, sinon, pour les autres pays membres, il n'y a pas de distinguo.

Après l'Angleterre, c'est la France qui vient au deuxième

rang avec 620 tonnes, soit 12 g par habitant, l'Anglais consomme 24 g, mais c'est le Néerlandais qui consomme le plus de ces fruits exotiques : 39 g pour une importation de 538,5 tonnes, le Belge un peu plus de 8 g et l'Allemand 4 g.

Nous pensons donc que l'on peut, sans risquer de se tromper, voir dans les prochaines années à venir les importations de ces fruits tropicaux augmenter en Europe malgré les prix élevés du fait qu'ils sont exportés par avion, ce qui grève les frais d'approche. Il faut d'ailleurs espérer que le prix du frêt pourra être réduit en fonction de l'augmentation du tonnage et d'une bonne coordination des expéditions.

Il ne faudra surtout pas omettre, avant ce facteur prix, celui de la qualité, ainsi que la continuité et la régularité de l'approvisionnement.



"PRODUITS TROPICAUX ET MÉDITERRANÉENS"

Le 12 mars, l'hebdomadaire *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* a publié un nouveau et important numéro spécial sur «*Le marché international des produits tropicaux et méditerranéens*» dont l'auteur, René CHARBONNEAU, avait rédigé les précédents numéros spéciaux en collaboration avec Guy DELAPORTE, chef du service «*Produits*» du Journal et spécialiste des problèmes du café et du cacao.

Le nouvel ouvrage de *Marchés Tropicaux* (130 pages) étudie tout d'abord les grands problèmes commerciaux actuels ainsi que le problème de la valorisation industrielle locale des matières premières africaines d'exportation.

Ensuite, dans une seconde partie, il étudie chaque produit tropical ou méditerranéen dans un éclairage mondial, mais avec un projecteur plus spécialement braqué sur l'Afrique.

Pour tous les spécialistes des produits tropicaux, comme pour les enseignants et les étudiants en science commerciale ou en agronomie, ce numéro spécial de *Marchés Tropicaux* apporte une documentation économique et statistique très utile.

L'ouvrage est vendu 75 F.

Marchés Tropicaux, 190, bld Haussmann - 75008 PARIS. Tél. : 924.83.69

C.C.P. René MOREUX et Cie 1557-04 PARIS.